

**COMMUNE DE CHATEAUNEUF
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 novembre 2017 à 20 heures

Présent(e)s : CARREL Henri - HUGONOT Christelle –MARTIN Thierry- BERTHET-RAMBAUD Sophie- FOUCAULT Izabel-MAUGIE Gilles- SCHAMME Capucine- FOURNIER Didier- CHOLAT Claude-

Excusé(e)s : - FOURNIER Viviane- MARTHELOT Vincent- FOURNIER Viviane.

Secrétaire de séance : FOURNIER Didier

1°- Virement de crédits :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

Décide de procéder au virement de crédits ci-dessous :

| Désignation | Diminution sur crédits ouverts | Augmentation sur crédits ouverts |
|-------------|--------------------------------|----------------------------------|
| D 022 | 1 000 € | |
| D 65541 | 2 500€ | |
| D 6218 | | 3 500 € |

2°- Avis enquête publique : ICPE Société SARL Louis BORGHESE & Cie :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- Donne un avis favorable au dossier relatif à la demande présentée par la SARL Louis Borghese & Cie qui sollicite le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière située sur le territoire de la commune de Chamousset.

3°- Création de deux postes d'agents recenseurs :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale notamment son article 3,

Vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment son titre V.

Vu le décret n°2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le décret n°88-145 modifié du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires,

Après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL décide, à l'unanimité des membres présents :

- de créer 2 emplois d'agents recenseurs non titulaires, à temps non complet, pour la période de janvier à février 2018.
- Les agents seront payés à raison à raison :
 - 5 euros par foyers recensés

- Versement d'un forfait de 100 euros pour la formation
- Versement d'un forfait de 100 euros pour les frais de transport.

4°- Contrat de maintenance logiciel bibliothèque :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- Donne pouvoir au maire pour signer le contrat de maintenance des logiciels de la bibliothèque avec la Société MICROBIB SARL.

5°- Convention avec la société AREA :

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- Donne pouvoir au maire pour signer la convention de gestion et d'entretien de rétablissement de communication sur ouvrage d'art ou sous ouvrage d'art (Autoroute A43).

6°- Taxe d'aménagement :

Le Conseil Municipal,

- Décide d'instaurer un nouveau taux de taxe d'aménagement applicable sur l'ensemble du territoire de la commune. Ce taux est fixé à 4%.
 - 2 oppositions
 - 1 abstention

En application de l'article L331-9 du code de l'urbanisme, les abris de jardin soumis à déclaration préalable peuvent être exonérés en tout ou partie de la taxe d'aménagement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

- Décide d'exonérer pour 50% de leur surface les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

7°- Remplacement d'un délégué titulaire auprès du SIEGC :

M. le Maire informe que pour des raisons personnelles, Mme FOUCAULT Izabel lui a fait part de son souhait de ne pas poursuivre ses fonctions de déléguée titulaire auprès du Syndicat Intercommunal de Gestion des Ecoles du Gelon et du Coisin.(SIEGC).

M. CARREL Henri propose d'assurer les fonctions de délégué titulaire auprès du SIEGC

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents,

Nomme M. CARREL Henri en tant que délégué titulaire auprès du SIEGC en remplacement de Mme FOUCAULT Izabel.

Questions diverses :

- Cérémonie des vœux : vendredi 12 janvier 2018
- Colis de Noël : liste à jour transmise par mail à chaque CM.

Fait à Châteauneuf, le 04/12/2017
Le Maire,
Henri CARREL

